



## Argent Placements

### SPÉCIAL RETRAITE

**Valérie Batigne,**  
présidente  
fondatrice de la  
fintech spécialisée  
dans le conseil  
retraite Sapiendo.



# INTERVIEW

## «Les femmes vont être plus nombreuses à devoir travailler plus longtemps»

Les femmes ayant eu des enfants sans interrompre leur vie professionnelle sont les grandes perdantes de la réforme des retraites : elles vont acquérir des trimestres supplémentaires qui ne leur serviront à rien.

### **CAPITAL : La réforme des retraites fait-elle beaucoup de perdants ?**

**VALÉRIE BATIGNE** Il faut être clair sur l'objectif de cette réforme. Lorsque l'on fait une réforme paramétrique en reculant l'âge légal, cela veut dire que l'on veut assurer la pérennité financière de notre système par répartition face aux déséquilibres démographiques. Donc, globalement, il n'y a que des perdants, car, en moyenne, il va falloir travailler plus longtemps. Mais il n'est pas si simple de répartir cet effort de manière

parfaitement équitable. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et certains seront plus perdants que d'autres.

### **Les femmes, par exemple ?**

➔ Celles qui ont eu des enfants sans interrompre leur vie professionnelle au-delà du congé maternité sont particulièrement touchées par le recul de l'âge légal. Elles vont en moyenne devoir travailler plus longtemps. Ce phénomène trouve sa source dans la complexité technique de notre régime

de retraite. En effet, ces femmes arrivent généralement à l'âge légal (62 ans avant la réforme) avec tous leurs trimestres, voire plus de trimestres qu'il n'en faut pour partir à taux plein. Parce qu'elles cumulent à la fois les trimestres liés à leur activité professionnelle et à leur maternité. Les salariées, par exemple, se voient gratifiées de 8 trimestres pour chaque enfant. Elles vont devoir travailler deux ans de plus pour aller jusqu'au nouvel âge légal de 64 ans, mais les trimestres qu'elles vont acquérir à cette occasion ne leur serviront à rien, puisqu'elles en ont déjà suffisamment. Elles sont donc pénalisées par rapport à ceux à qui il manquait des trimestres à 62 ans et qui auraient de toute façon prolongé leur activité jusqu'à 64 ans, justement pour acquérir de nouveaux trimestres et partir avec leur taux plein.

### **Elles ne tirent vraiment aucun bénéfice à travailler plus longtemps ?**

➔ Dans le régime de base, il n'y a pas de «récompense» si vous avez validé plus de trimestres que nécessaire à l'âge légal. Travailler plus longtemps ne sert alors à rien. C'est pour cela que le gouvernement a fait un geste en créant une surcote parentale de 5% dès 63 ans pour les femmes qui, à ce moment-là, avaient tous leurs trimestres. En revanche, le fait de travailler deux ans de plus va leur permettre d'accumuler plus de points dans leur régime complémentaire obligatoire (l'Agirc-Arrco pour les salariées) et donc de majorer leur pension complémentaire d'autant. Les femmes qui travaillent jusqu'à 64 ans auront donc un montant de retraite supérieur à ce qu'elles auraient perçu à 62 ans.

### **La surcote de 5% dès 63 ans pour les mères de famille va-t-elle compenser le fait de partir plus tard en retraite ?**

➔ C'est un effort fait par le gouvernement pour augmenter la retraite de base des personnes qui ont des trimestres liés aux enfants, et qui arriveraient avec trop de trimestres à l'âge légal, donc très majoritairement les femmes dont nous venons de parler. Ce mécanisme accorde une majoration de la retraite de base de 1,25% par trimestre au-delà de 63 ans et au-delà du nombre requis de trimestres. Est-ce suffisant ? Je pense que ces femmes-là auraient en grande majorité préféré partir plus tôt !

**PROPOS RECUEILLIS PAR  
ADELINE LORENCE**